



BULLETIN D'INFORMATION - 130.000 exemplaires - décembre 2008
 info@uniondesfrancophones.be

FRANCOPHONES DE LA PÉRIPHÉRIE BRUXELLOISE. NOS SOLUTIONS

L'Union des Francophones (MR, FDF, CDH, PS) rejointe par ECOLO, propose sa vision de l'évolution de la périphérie. Comme le souligne Christian Laporte, dans La Libre, c'est un "livre mémorandum destiné à éclairer le plus objectivement possible les décideurs belges mais aussi internationaux et, en même temps, c'est une mise au point face à une certaine désinformation nationaliste flamande..."



Avec une revendication claire: il faut élargir BRUXELLES, le pôle économique national et cela ne peut que profiter à toutes les communautés".

Paru aux éditions Luc Pire 2008..

LA FLANDRE CONDAMNÉE POUR SON RÉGIME D'ASSURANCE DÉPENDANCE JUGÉ DISCRIMINATOIRE

L'assurance dépendance contrarie la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union européenne, a tancé la Cour de Justice des Communautés européennes le 1er avril dernier, mais la Flandre n'est pas du tout ébranlée.

En effet cet arrêt ne remet pas en cause le caractère obligatoire de la cotisation annuelle de 10 à 25 € pour toutes les personnes de nationalité belge résidant en Flandre ; son paiement reste donc obligatoire.

Si la Cour constitutionnelle devait annuler la disposition du décret qui viole le droit communautaire (libre circulation des travailleurs et liberté d'établissement), elle ne devrait pas remettre en cause sa jurisprudence de 2001 par laquelle elle avait validé le décret portant sur l'organisation de l'assurance dépendance et donc son caractère obligatoire.

Seuls les habitants des communes à facilités peuvent obtenir un avis de paiement en français et il leur est conseillé de garder la preuve de l'envoi de leur demande (accusé de réception du fax ou du recommandé).

Plusieurs lecteurs ont eu de surcroît la mauvaise surprise de recevoir la visite d'un huissier réclamant le montant principal des cotisations majoré d'amendes administratives, ou des amendes administratives (allant jusqu'à 500 € !) pour paiement tardif. Dans certains cas, vous pouvez introduire un formulaire de recours contre l'amende administrative, disponible auprès de vos élus UF.

Si vous habitez une commune sans facilités vos élus UF peuvent vous aider pour la traduction.



VOTRE ÉQUIPE UF À LA PROVINCE DU BRABANT FLAMAND

Les six mandataires de l'Union des Francophones sont à votre disposition.

Michel Dandoy, *Chef de groupe*

Membre de la commission Bien-être social, de la Santé et du Logement
Membre du Bureau du Conseil provincial
Bodegemstraat 175
1700 Dilbeek
Tél: 02/569.63.15-GSM: 0475/35.15.98
michel.dandoy@skynet.be



François van Hoobrouck

Membre des commissions Finances et Fiscalité; du Personnel, de la Formation et de l'informatique

Avenue de la Belette 11
1970 Wezembeek-Oppem
Tél: 02/767.92.76
f.vanhoobrouck@skynet.be



Eléonore de Bergeyck de Moerloose

Membre de la commission Agriculture, Horticulture et Environnement

Avenue Bel Air 41
1970 Wezembeek-Oppem
Tél: 02/731.77.67
eleonore.debergeyck@skynet.be



Véronique Caprasse

Membre des commissions Politique régionale, de l'Economie; de l'Enseignement et de la Sécurité

Esselveld 14
1950 Kraainem
Tél: 02/731.91.13-GSM 0477/26.96.91
vcaprasse@gmail.com



Damien Thiéry

Membre des commissions Jeunesse, Culture, et Caractère flamand; Sports, Loisirs

Rue Jardin des Fleurs 52
1630 Linkebeek
GSM: 0496/59.04.78
damiendthiery@gmail.com



Séverine Waterbley

Membre des commissions Aménagement du Territoire, Mobilité; Infrastructure et Patrimoine

1640 Rhode-Saint-Genèse
severinewaterbley@yahoo.fr



**Pour nous aider financièrement, versez votre don
au compte 210-0121401-09 Unie der Franstaligen**



Si vous souhaitez recevoir régulièrement le Bulletin UF de la Province par envoi adressé par la poste ou dans votre boîte électronique, mentionnez ici vos coordonnées et renvoyez ce talon à
Michel Dandoy - Bodegemstraat, 175 - 1700 Dilbeek

Mr Mme

Prénom: Nom:

Adresse postale:

Adresse électronique:

APPRENDRE À PENSER, C'EST DÉVELOPPER UNE PENSÉE CRITIQUE

EDITORIAL

Dans un discours aux accents libre-exaministes, le Recteur de l'Université Catholique de Louvain, déclarait : « Apprendre à penser, c'est développer une pensée critique, et pas seulement critiquer ; c'est se départir des a priori et des préjugés, démarche indispensable pour demeurer ouvert aux autres, c'est s'affranchir du confort des discours idéologiques et des slogans tout faits. Apprendre à penser est une ambition exigeante, qui requiert force, courage et humilité en même temps ».

A travers ce Bulletin de l'Union des Francophones du Brabant flamand, nous faisons nôtre cette ambition rectorale en informant nos concitoyens du vécu de la minorité francophone du Vlaams Brabant.

Car pour bien penser il faut d'abord être bien informé.

Au sommaire de ce numéro vous trouverez notamment des brèves d'actualité, des échos de nos communes et de la Province, des infos pratiques... et aussi une réflexion du député régional UF à six mois des élections régionales et européennes de juin 2009.

Le mot d'ordre de cette édition pourrait être « VIGILANCE ».

En effet si la situation de crise économique a réorienté l'ordre de préoccupations de nombre d'entre nous, le feu

n'a cessé de couvrir sous la cendre, et ce ne sont pas les conseillers provinciaux qui ont joué aux boute-feux.

Voyez plutôt les déclarations récentes du ministre flamand Marino Keulen : selon toute vraisemblance, il ne nommera pas les 3 bourgmestres légitimement élus en 2006, malgré le rapport tranché de la Commission du Congrès des Pouvoirs locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe.

Celle-ci relève que la mission d'enquête en Belgique a mis en évidence plusieurs manquements à la charte européenne de l'autonomie locale : entrave à la participation des francophones à la vie locale suite aux interprétations des lois linguistiques belges par les autorités flamandes ; disproportionnalité entre l'envoi de convocations électorales en français et la sanction infligée à ces bourgmestres...

En conséquence, la Commission « recommande que les autorités belges encouragent le ministre flamand de l'Intérieur à nommer sans délai les 3 bourgmestres », « révisent les lois linguistiques... afin de permettre en particulier l'usage des 2 langues lors des séances du conseil communal par les conseillers communaux, de même que par le bourgmestre et les échevins... »

D'autres événements ne laissent pas d'inquiéter :

A Dilbeek aussi on teste les

demandeurs de logements sociaux sur leur connaissance du néerlandais ; à Hoeilaart un échevin flamand exige du théâtre du Méridien (Watermael-Boitsfort) de faire sa publicité en néerlandais pour ses spectacles (en français évidemment) ! The Bulletin a interrogé les aéroports d'Amsterdam et de Zaventem pour connaître l'accueil réservé aux entrepreneurs anglais qui voudraient s'installer dans leurs environs : la différence d'approche est édifiante, simplement parce qu'à Zaventem les fonctionnaires ne peuvent pas s'exprimer dans une autre langue que le néerlandais, alors qu'à Amsterdam on fournit sans problème en anglais tout renseignement utile aux investisseurs. Il y a des vellétés au sein de l'Ordre des médecins pour défédéraliser l'Ordre dont le Conseil national serait scindé en deux Ordres autonomes, un francophone et un néerlandophone, avec des conséquences dommageables pour les patients. De tout ceci il ressort que nous devons rester vigilants dans la défense des francophones et que pour nous, la solution réside toujours bien dans l'élargissement de Bruxelles et la ratification de la Convention-cadre de protection des minorités nationales.

Michel Dandoy
Chef de groupe UF
au Vlaams Brabant

En bref

HOEILAART

Fermeture de l'Avenue Dubois à Groenendaal

Cette artère qui relie Rhode et Uccle au Pont de Groenendaal et au Ring a vu fleurir un panneau indiquant que celle-ci serait fermée prochainement. Le ministre a précisé que cette avenue peut être fermée, mais seulement occasionnellement pour certaines manifestations ou travaux.

Il semble dès lors que la Région flamande renoncerait à son projet de fermeture permanente de cet axe de pénétration de BXL. La vigilance reste cependant de mise, d'autant plus que le 7 octobre, suite à une interpellation du chef de groupe UF, le Député Dekeyser, tout en se félicitant de la concertation avec la Région bruxelloise, insistait sur le maintien de la position de la Députation permanente, favorable à la fermeture du Ring Sud !

LINKEBEEK

Deux expositions Lismonde

Simultanément, les Musées Royaux des Beaux Arts et l'asbl Maison Lismonde organisent chacun une exposition en l'honneur du centenaire de la naissance de Lismonde, dessinateur, graveur et lithographe, qui vécut à Linkebeek de 1956 à 2001. Lismonde est un de ces artistes bruxellois dont la vie et l'art appartiennent intimement aux deux communautés linguistiques.

L'exposition "Homage à Lismonde" à la Maison Lismonde, Dwersbos 1 à Linkebeek est ouverte tous les dimanches de 11 à 18 H jusqu'au 18 janvier 2009. Visite guidée sur demande. Pour renseignements complémentaires : 02/380.51.03

RHODE SAINT GESESE

Projet de création de 300 nouvelles habitations

La députation permanente de la Province du Brabant flamand a rendu un avis positif sur le projet de construction de 300 nouvelles habitations sur le site de l'ancienne fabrique de papier NOVARODE, ce qui devrait permettre d'accélérer la réhabilitation du site désaffecté depuis de nombreuses années.

Diminution du nombre de vols de nuit à l'Aéroport National de Brussels Airport ?

La députation permanente de la Province du Brabant flamand a annoncé qu'elle avait revu à la baisse le nombre de vols de nuit autorisés à l'Aéroport National de Brussels Airport en le portant de 25.000 à 16.000 vols dont 5000 vols autorisés au décollage.

L'Association des riverains s'est insurgée contre cet effet d'annonce puisque la Députation permanente n'a fait, selon elle, qu'entériner une situation de fait due au transfert d'une partie des activités de DHL vers l'Allemagne. Aujourd'hui le nombre de vols tourne autour des 5000 décollages et 10.000 atterrissages. Par conséquent, l'UBCNA considère que la Députation permanente a même octroyé 1000 vols supplémentaires à l'atterrissage. Cette décision fixe ainsi une limite au nombre de vols de nuit, nettement plus favorable à la précédente, et donc prend en compte pour une fois la qualité de vie des riverains et non plus uniquement le développement économique de l'Aéroport à n'importe quel prix.

Délimitation de la Région urbaine flamande autour de Bruxelles (Vlaams stedelijk Gebied rond Brussel)

La Province du Brabant flamand a rendu un avis assez critique sur le Plan de la Région flamande visant à encadrer le développement du territoire flamand autour de Bruxelles, critiquant notamment le manque de terrains disponibles à des fins économiques, l'absence de projets de reconversion des terrains et souhaitant l'accélération du développement de la zone aéroportuaire.



Les Conseillers provinciaux UF se sont abstenus lors du vote considérant que la nécessité d'une concertation avec la Région bruxelloise sur l'ensemble des matières abordées par le document (développement économique, mobilité, logement,...) n'avait pas été assez mise en évidence. Pour plus d'infos : www.vlaamsbrabant.be

La Région flamande et la Province octroient 4.200.000€ à l'ASBL « De Rand » pour garantir le caractère flamand de la périphérie

Sur ce montant, la Province a versé un subside de pas moins de 670.000€ pour « renforcer la position du néerlandais et encourager l'intégration des non néerlandophones » et a encore subsidié 17 projets visant à marteler le caractère flamand de la périphérie bruxelloise.

Comme l'a déclaré le député Troch lors de la présentation de son plan « Vlaams karakter », « le noyau du plan stratégique est d'amener les non néerlandophones à apprendre le néerlandais de manière douce mais ferme ».

Soutien aux infrastructures sportives

Le Conseil provincial du 7 octobre dernier a adopté le règlement permettant d'octroyer un subside de 150.000 € (max) à la création ou à la rénovation d'infrastructures sportives qui présentent un caractère « supra-local », autrement dit qui sont utilisées par les habitants de plusieurs communes (il faut au moins 30% de membres issus d'autres communes).

A noter l'abstention de l'UF car ces infrastructures profiteront à des clubs qui doivent respecter la politique générale de la Province en matière sportive, en clair, des clubs dont les entraîneurs ne toléreront que le néerlandais entre joueurs, entre joueurs et entraîneur et entre entraîneur et parents des jeunes sportifs.

Cette exigence est largement développée dans un DVD à l'usage des entraîneurs confrontés au « problème » du plurilinguisme dans leur club.

Contact : tél 016/26.73.79

Soutien aux victimes des ouragans en Haïti

La Province du Brabant flamand a octroyé une aide de 24.800€ non à la Croix rouge mais, scission oblige, plus exactement à la Rode Kruis-Vlaanderen-Internationaal pour lui permettre de venir en aide aux victimes des ouragans qui ont frappé les Caraïbes ces derniers mois et en particulier, Haïti.

Transfert des routes provinciales à la Région flamande et aux communes

La Province du Brabant a donné son feu vert au transfert des routes considérées comme secondaires, comme par exemple la N299 Halle-

Alsemberg ou encore la N297 Bruxelles-Lillois à la Région flamande.

Dans le même temps, les routes provinciales présentant un intérêt local seront transférées aux communes. Cette mesure permettra ainsi de supprimer l'examen des dossiers au niveau provincial et par conséquent d'accélérer les procédures de réfection et d'aménagement de ces routes.

Il s'agit d'un processus généralisé de transfert de la gestion et de l'entretien de toutes les routes provinciales à la Région flamande d'une part, et aux communes, d'autre part, qui doit être finalisé pour 31 décembre 2011.

Des fonds européens pour le Brabant flamand

Le Fonds européen pour le développement régional (« FEDER ») soutient désormais trois nouveaux projets de développement économique au Parc scientifique de Louvain et un nouveau projet «Kanaalpark » à Vilvorde.

Les trois premiers visent notamment le développement d'un Bio-incubateur pour le secteur des biotechnologies et l'assainissement de certains terrains de la KULeuven pour un montant de 2 millions €.

Le projet à Vilvorde a pour objet de développer la zone du canal en créant notamment un pont accessible aux vélos et aux piétons et d'améliorer la qualité de vie par la création de zones vertes et de plaines de jeux. Un subside d'un million € a été octroyé par l'Europe pour la réalisation de ce projet.

Grâce au soutien de la Province et de la Région flamande, les 4 projets ont été retenus par le Comité de surveillance du FEDER

En bref

VILVORDE

11.000 m² a bâtir, soumis aux obligations linguistiques

Les conseillers communaux flamands ont voté à l'unanimité un règlement portant sur la mise en vente d'une parcelle de terrain communal de 11.000 m² à des promoteurs immobiliers soumis à une autorisation de bâtir et qui auront l'obligation dans les deux ans d'y construire des immeubles à appartements. Il s'agit du même processus que celui déjà en vigueur pour les habitations sociales à Vilvorde sous le contrôle et l'accord préalable du Collège. Le promoteur ne pourra retenir que des acheteurs "capables de mener une vie communautaire en néerlandais dans une ville flamande".

KRAAINEM

Nouvelle zone bleue



Deux heures de stationnement gratuit du lundi au samedi entre 8h et 16h mais pas plus ! ... N'oubliez pas de mettre votre disque sur votre pare-brise avant ! On parle tous les jours de mobilité et de problèmes de parking et on ne compte plus les véhicules mal garés. La zone bleue existante a donné satisfaction à de nombreux riverains qui auparavant ne trouvaient plus la possibilité de se garer devant chez eux. La circulation aujourd'hui est telle, que le mécontentement de nombreux riverains nous a persuadés d'étendre la zone bleue. A partir du 1er janvier 2009, ce sera chose faite. Une toutes-boîtes est prévu pour tous les habitants de la commune.

Pour plus de détails : www.kraainem.be

MOBILITE

L' EXTENSION DU RING DE BXL EN BONNE VOIE ?

Les plans visant à augmenter le nombre de bandes de circulation sur le Ring au nord de BXL commencent à se concrétiser. Les trois bandes actuelles entre la E40 et la E19 seront réservées dans chaque direction au trafic de passage qui peut y circuler à 120 km/h maximum et ne peut sortir du Ring qu'à hauteur de la E40, E19 et A12. Une voie parallèle de deux bandes dans chaque direction sera prévue ; la vitesse y sera limitée à 70 Km/h et cette voie donnera accès à toutes les sorties.

Ce gigantesque projet de mobilité suscite de vives réactions. Les opposants redoutent une augmentation de pollution atmosphérique, des nuisances sonores et un coup de poignard dans le dos des transports publics, marchandises comme voyageurs.

TRANSPORTS SECURISES

Tous les bus de De Lijn sont déjà équipés d'une alarme qui permet d'appeler en toute discrétion la police. Pas suffisant aux yeux des dirigeants et du personnel. Depuis le mois dernier, 20% de l'ensemble des bus et trams sont équipés de caméras dont les images sont centralisées en direct vers une salle de contrôle et conservées trois jours afin que toute personne victime d'un vol ou d'un acte de violence puisse en demander l'examen.

Ces véhicules seront prioritairement affectés aux lignes à problème et d'ici 2017 tous les bus devront être équipés de caméras.

LES VELOS DANS LE BUS

Fatigué de pédaler? Pas de souci: mettez votre vélo dans le bus. Depuis cet automne, De Lijn a équipé à titre expérimental une dizaine de véhicules en Brabant Flamand à cet effet. Plusieurs dizaines d'autres le seront également en milieu urbain, comme à Leuven. La compagnie espère ainsi attirer une nouvelle clientèle mais en attendant, aimerait connaître l'opinion des passagers. Ceux qui circulent à vélo bien évidemment mais également celle des autres qui doivent subir embarquements et débarquements, par exemple aux heures de pointe.

LES BUS DU TEC A ZAVENTEM



Il y avait déjà le Conforto, bus rapide entre Louvain La Neuve et la gare d'Etterbeek, depuis cet automne, il existe un Conforto Bis : le bus relie Louvain-la-Neuve à Wavre, à Kraainem (Avenues d'Huart et Reine Astrid), puis Louvain en Woluwe avant d'aboutir au Zoning de Zaventem, s'arrêtant au passage aux stations de métro Kraainem et Rodebeek.

TAXE DE CIRCULATION REGIONALISEE

Dès 2010, notre Région procèdera elle-même à la perception de la taxe de circulation. Une nouvelle tension communautaire en perspective pour les habitants francophones des communes à facilités qui recevaient celle-ci dans leur langue, puisqu'elle était envoyée par le fédéral. Qui dit Région flamande dit envoi uniquement en néerlandais, et rebelote pour redemander chaque année, l'envoi en français.... Reste un problème technique à résoudre : le fisc ne peut puiser automatiquement auprès de la DIV les données dont il a besoin de sorte que cet été, un juge a statué et les taxes fédérales de roulage sont, depuis des années, illégales!

PRIORITE A L'ISOLATION

La Province triple son budget "primes énergies". A côté des primes existantes pour l'isolation du toit, existe désormais une prime pour l'isolation des murs et pour le vitrage super isolant. Le budget total atteint les 900 000 €. Pour en savoir plus: vous pouvez appeler l'Infolijn au numéro gratuit 1700, ou lire la brochure et la télécharger en cliquant sur "campagnemateriaal" sur le site www.energiesparen.be/geensciencefiction

INTRODUCTION ACCELEREE DE LA CARTE D'IDENTITE ELECTRONIQUE

Chaque belge devrait disposer d'ici la fin de l'année prochaine d'une carte d'identité électronique. Toutes les cartes de l'ancien modèle doivent être remplacées, même si la date d'expiration de celle-ci n'est pas encore échue. Lorsque le titulaire de la carte ne donne pas suite à la demande de remplacer son ancienne carte dans les trois mois suivant la date mentionnée sur la convocation, la carte d'identité actuelle sera annulée. Vous courez alors le risque de rencontrer de nombreuses difficultés dans vos contacts avec les institutions administratives et financières et lors de vos déplacements en Belgique et à l'étranger. Plus d'infos : www.ibz.m.fgov.be

AVANTAGE FISCAL POUR UNE HABITATION SECURISEE

Vous avez protégé votre habitation contre les cambriolages ou l'incendie cette année? Vous pouvez déduire de vos impôts une partie de votre investissement. Combien? Le montant que vous déduirez ne peut excéder 170 € pour l'exercice d'imposition 2008. Le locataire comme le propriétaire peuvent bénéficier de cette réduction d'impôts. Quels investissements? Par exemple, vous pourrez décourager les cambrioleurs en installant des vitrages anti-effraction et des portes blindées, des systèmes d'alarme, les caméras associées à un système de sécurité destiné aux fenêtres, portes, portes de garage et soupieraux. Attention, il est indispensable qu'un installateur ou une entreprise agréée effectue les travaux.

RÉFLEXIONS DU DÉPUTÉ UF CHRISTIAN VAN EYKEN

L'assemblée du Parlement flamand peut être considérée sous l'emprise du Vlaams Belang. En effet, dès que les discussions portent sur des dossiers ou des situations « à connotation communautaire », tous les partis flamands font bloc de peur d'être traités de « mauvais flamands ». Ces dossiers sensibles ne manquent pas: envoi des convocations électorales dans les communes à facilités, nomination des bourgmestres, académie de musique de Wezembeek-Oppem, inspection pédagogique dans les écoles francophones des communes à facilités, unilinguisme de la société de transport De Lijn, ratification de la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales, péripéties sur les marchés hebdomadaires de Merchtem ou Vilvorde, guichet linguistique à Overijse, règlements communaux de Zaventem, ... et last but not least, scission de BHV et obligations linguistiques découlant du Code du Logement flamand.

Pour toutes les discussions qui concernent ces dossiers... un seul élu UF contre 124 élus flamands ! Une tâche peu aisée mais passionnante.

Le communautaire n'est par ailleurs pas le seul dossier où l'UF fait entendre sa voix. Citons par exemple le dossier des nuisances sonores de l'aéroport, la mobilité autour de Bruxelles et les nuisances provoquées par le Ring, la sécurité sur les voiries régionales, l'amélioration des flux de transport entre Bruxelles et sa Périphérie, l'assurance soin flamande, l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le Brabant flamand, etc.

Pour tous ces dossiers d'intérêt général, j'assume pour l'UF un lien entre les mandataires locaux, provinciaux et fédéraux en les informant des débats et des décisions prises en communauté et région flamandes et en interrogeant les Ministres responsables.

En tant que membre de la Commission des Affaires Intérieures, l'UF a participé de manière constructive à l'élaboration du décret communal et du décret sur les CPAS, même si le résultat final n'a finalement pas été celui escompté.

Je me plais dans cette fonction de « loup dans la bergerie » (ou de « mouton noir») et j'ai à cœur de travailler à faire entendre la voix d'une minorité francophone en Brabant Flamand qui souhaite être respectée dans sa vie quotidienne et ce conformément aux législations existantes.

DES FACILITES DURABLES.....

Ces dernières années, notamment au CD&V, on met régulièrement en doute l'idée de la pérennité des facilités linguistiques; Vincent Dujardin et Michel Dumoulin descendent ce canard: "Globalement, la consultation des débats parlementaires de 1961-1963 indique que l'idée des facilités accordées à une série de communes ne devait pas conduire à une intégration en forme de disparition d'une langue ou d'une autre culture mais à une cohabitation harmonieuse et bilingue". Et de citer Jan Verroken, le parlementaire CVP qui chassa l'UCL de Leuven, "Il importe de respecter l'intégrité culturelle des deux communautés ethniques" ajoutant que "la minorité linguistique doit pouvoir bénéficier d'une large hospitalité". Extraits de "L'union fait-elle toujours la force ?" paru au Cri-Histoire, 2008.



KU LEUVEN OU VLAANDEREN

D'ici 2012, plus de 20 implantations disséminées dans toute la Flandre vont devenir KU Vlaanderen. Alors, manoeuvre économique plutôt qu'augmentation de la qualité de l'offre ? Certains intellectuels flamands s'en émeuvent et redoutent un nivellement par le bas " lorsque la moitié de la Flandre aura un diplôme délivré par la KU Leuven". L'ampleur de cette querelle qui a vu le jour cet automne en cache une autre: faut-il donner cours en anglais dès la première année afin de pouvoir attirer davantage d'étudiants étrangers ? Et pourquoi pas en français, juste retour aux sources ?

DISCRIMINATION LARVEE

Grammont, Vilvorde, Londerzeel: un nombre accru de communes flamandes couplent l'octroi d'avantages sociaux à la connaissance de la langue néerlandaise.

Plus qu'il n'en faut pour susciter l'inquiétude de la Commission européenne, qui soupçonne ces restrictions de contrevenir aux prescrits européens qui interdisent toute discrimination sur base de la nationalité. Elle a en tous cas demandé par écrit quelques explications en la matière. A ses yeux, il y a pour le moins " discrimination indirecte", à moins que les mesures prises ne puissent être justifiées de manière objective et proportionnelle aux objectifs légitimes poursuivis. Le ministre flamand de l'Intérieur, Marino Keulen (Open VLD), a déjà courageusement refile ce dossier aux communes concernées.

.VLA AU LIEU DE .BE

Telle paraît en tout cas l'ambition du gouvernement flamand appuyé par notre province, qui s'apprête à lancer une étude pour déterminer si un nom de domaine comme .vla peut constituer une alternative intéressante aux adresses qui se terminent actuellement par .be, trop belge aux yeux de certains. En cas de réponse affirmative, les nouveaux noms de domaine pourraient devenir réalité dès l'an prochain. Le coût de ce changement est estimé selon les pouvoirs publics entre 20 000 et 60 000 €, « pas un obstacle », a déjà répondu notre Députation Permanente du Brabant Flamand !

INDEPENDANTS CHOYES

Deux mesures viennent adoucir le sort des indépendants de notre province, victimes de travaux publics menés à proximité de leur commerce. Désormais, ils ne devront plus prouver que leur chiffre d'affaires a diminué de 30% au moins suite à ces travaux. Et ils bénéficieront d'une réduction d'intérêt sur le montant emprunté pour faire face aux difficultés du moment. Enfin partant du constat que l'indépendant a souvent déjà apporté sa maison en garantie à un autre prêt, le gouvernement flamand a décidé d'accorder sa garantie.